



Justificatif de parution

annonce parue le 28-03-2024 sur echodumardi.com

Département : Vaucluse

Aux termes d'un acte reçu en date du 18.03.2024 par Me Jean-Gaëtan AUBERT, notaire membre de la société dénommée « VALLIS CLAUSA » sis à SORGUES (Vaucluse) 71 Allée des Moulins avec la participation de Me Mahdjouba BOUKHORS notaire à ROBION

La société dénommée **BERMOIZ**, SARL au capital de 7500 euros dont le siège est à SAINT SATURNIN LES AVIGNON (84450) 26 impasse Léopold Augier RCS AVIGNON 489 757 021

A cédé à la société dénommée **LA BULLE D'Ô**, SASU au capital de 1 000 euros dont le siège est à MALEMORT DU COMTAT (84570) 318 Chemin des Patys RCS AVIGNON 983 310 368

1) Etablissement principal

Un fonds de commerce de LAGERIE AUTOMATIQUE BLANCHISSAGE ET NETTOYAGE DE LINGE ET VETEMENTS PAR TOUS PROCÉDES sis à 84300 Cavailon 158 Cours Léon Gambetta lui appartenant connu sous le nom commercial LES LAVANDINES

Le prix de vente de l'établissement principal s'élève à la somme de 39 000 euros s'appliquant :

- aux éléments corporels à hauteur de 17 000 euros
- aux éléments incorporels à hauteur de 22 000 euros

2) Etablissement secondaire

Un fonds de commerce de LAGERIE AUTOMATIQUE sis à 84000 Avignon 66 place des Corps Saints connu sous le nom commercial LES LAVANDINES

Le prix de vente de cet établissement secondaire s'élève à 22 000,00 euros

- aux éléments corporels à hauteur de 11 000,00 euros
- aux éléments incorporels à hauteur de 11 000,00 euros

3) Etablissement secondaire

Un fonds de commerce de LAGERIE AUTOMATIQUE sis à AVIGNON (Vaucluse) 27 rue du Portail Magnanen connu sous le nom commercial LES LAVANDINES

Le prix de vente de cet établissement secondaire s'élève à la somme de 14 000,00 euros s'appliquant :

- aux éléments corporels à hauteur de 5 500,00 euros
- aux éléments incorporels à hauteur de 8 500,00 euros

4) Etablissement secondaire

Le fonds de commerce de LAGERIE BLANCHISSERIE sis à CAVAILLON (Vaucluse) 75 rue Carnot connu sous le nom commercial LES LAVANDINES

Le prix de vente de cet établissement secondaire s'élève à la somme de 25 000,00 euros s'appliquant :

- aux éléments corporels à hauteur de 11 000,00 euros
- aux éléments incorporels à hauteur de 14 000,00 euros)

Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.

La cession totale est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent mille euros (100 000,00 euros) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 55 500,00 euros

– au matériel pour 44 500,00 euros

Les oppositions seront reçues en l'office de Me Jean-Gaëtan AUBERT, notaire membre de la société dénommée « VALLIS CLAUSA » sis à SORGUES (Vaucluse) 71 Allée des Moulins dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales